

Département de Seine et Marne

Commune de Varreddes

Compte rendu de la séance du 26 janvier 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué à la date du 20 janvier 2021, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MENIL Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur MENIL Jean-Pierre, Monsieur MESSANT Francis, Madame DAOUST Michèle, Monsieur THERRAULT Georges, Madame DA ROCHA ARAUJO Joana, Monsieur VANDEVOORDE Maurice-Olivier, Madame VALET Christine, Monsieur VIGNAL Philippe, Madame CAMUS Valérie, Madame DOS SANTOS Carole, Madame PEYRE PRADIER Marlène, Monsieur GOBERT Sylvain, Madame LANTENOIS Estelle, Madame COLIN Océane, Monsieur SAULNIER Ludovic, Monsieur NAVE Bruno, Monsieur EIMECKE Jean-Philip

Absents : Monsieur BALEMBOIS Philippe, Monsieur DENIS Sébastien

Secrétaire de séance : Madame CAMUS Valérie

Ordre du jour :

- 1) Vente d'un bâtiment communal
- 2) Achat de terrains
- 3) Affaires diverses

Monsieur le Maire fait part de la démission de Madame DIMITROPOULOS Marie-José de son poste de conseiller municipal.

Conformément à la législation, elle est remplacée par la personne suivante non élue de la même liste, il s'agit de Madame LABOURET Alyse, qui a également démissionné.

En suivant l'ordre de la liste, Monsieur EIMECKE Jean-Philip devient conseiller municipal.

1) Vente d'un bâtiment communal

Madame DA ROCHA ARAUJO Joana étant intéressée par les débats se retire pour ce point de l'ordre du jour et ne participe ni aux débats ni au vote.

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal, lors du précédent mandat, avait décidé de vendre un bâtiment communal dont la commune n'a plus l'utilisation et qui précédemment servait de garage pour les véhicules de la Poste. Un acquéreur s'est manifesté et propose le prix de 58 000 €.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 3 abstentions (Messieurs SAULNIER Ludovic, NAVE Bruno et EIMECKE Jean-Philip), accepte de vendre l'immeuble cadastré section I n° 707, d'une surface de 59 m², au prix de 58 000 €.

2) Achat de terrains

Plusieurs parcelles situées Chemin du Coterêt à proximité de la maison médicalisée ont déjà été achetées par la commune. Les propriétaires des parcelles cadastrées section I n° 200 de 168 m² et I n° 203 de 178 m² sont d'accord pour les vendre à la commune au prix de 15 € le m², prix identique aux premiers terrains achetés. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'acheter les parcelles cadastrées section I 200 et 203 au prix de 15 € le m².

Arrivée de Monsieur DENIS Sébastien à 21 heures 10.

3) Affaires diverses

Le collège d'Esblly demande une participation aux frais d'utilisation des installations sportives par un enfant de la commune fréquentant cet établissement à hauteur de 200 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse cette participation.

Monsieur Francis Messant rappelle que les associations de Varreddes attendent avec impatience de pouvoir refonctionner.

Un comptage de véhicules est en cours sur le CD 405 pour la vitesse . La police intercommunale a effectué un contrôle récent de vitesse Rue d'Orsoy et Rue du Bourreau. Ce dernier a fait ressortir une vitesse aux différents points de contrôle entre 32 et 50 km /h et ce à un horaire de pointe soit 17h35.

Monsieur le maire indique que 28 tonnes de déchets sauvages ont été collectés et remercie la CAPM et les agents communaux. Il indique qu'il est maintenant possible de déposer des pneus en déchèteries. Des collectes d'amiante sont également possibles sur rendez-vous. Les informations sont disponibles sur le site du SMITOM.

Madame Michèle DAOUST informe que la commission jeunesse a pu remettre les diplômes aux petits varreddois ayant participé au concours des jeunes talents

Des mesures sanitaires renforcées ont été prises pour répondre aux normes en matière d'accueil à la cantine et dans les écoles.

Monsieur Georges THERRAULT informe qu'après différents avis de presse diffusés récemment, la commission d'urbanisme est en phase de relecture finale du règlement et du zonage de la révision du P.L.U. Le conseil municipal sera également invité prochainement à cette lecture. Puis, des réunions publiques seront organisées lorsque qu'elle seront possibles dans le cadre de la crise sanitaire.

Séance levée à 21 heures 45.